

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

Projet de Renforcement d'AEP de la ville de Nouakchott

à partir de la nappe d'Idini

OBJET : SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE CONTROLE DES TRAVAUX

N° de Financement : 688/2022 - FADES

1- Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement du Fond Arabe pour le Développement Economique et Social « FADES » afin de couvrir le coût du projet de renforcement de l'AEP de la ville de Nouakchott, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services d'un consultant qui sera chargé de la supervision et du contrôle des travaux.

2- Les services du consultant comprennent :

- i. La revue des études techniques et l'assistance au dépouillement des offres des entreprises ;
- ii. La supervision et le contrôle des travaux.

Au cours de l'exécution des travaux, le consultant sera amené à revoir et à mettre à jour certaines parties de l'étude en fonction de modifications de terrain ou de caractéristiques qui n'étaient pas disponibles avec précision au moment de l'élaboration des études. Le consultant devra en particulier revoir les caractéristiques des équipements des forages ainsi que le dimensionnement du réseau de collecte en fonction de leurs débits, et soumettre aux entreprises chargées des travaux les plans d'exécution.

3- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement (MHA) invite les bureaux de Consultants « Consultants » éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Ne sont pas autorisés à soumissionner :

- Les bureaux ayant trois marchés ou plus en cours d'attribution, en cours de signature ou en cours d'exécution avec le MHA ;
- Les bureaux attributaires de marchés avec le MHA, résiliés à leur tort, au cours des trois dernières années.

4- Les critères et la notation utilisés pour l'évaluation et le choix de la liste restreinte des 6 premiers consultants seront comme suit :

1) Expérience générale dans le domaine des études et supervision de projets d'AEP au cours des 10 dernières années	25 points
Présentation du dossier ;	08 points
Expérience générale dans les études de projets d'AEP en général : Chaque référence 1 point ; (note maxi : 7 points) ;	07 points
Expérience générale dans la supervision de projets d'AEP complexe : Chaque référence 2 points ; (note maxi : 10 points).	10 points

2) Expérience spécifique dans le domaine de supervision de projets similaires au cours des 10 dernières années :	75 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle des travaux de pose des conduites d'eau potable de diamètre compris entre 800 et 1200 mm : 5 points (note maxi : 25 points) ;	25 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle des travaux d'exécution et/ou de remise à niveau de forages : 2.5 points (note maxi : 10 points) ;	10 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle d'équipement de forages de grand débit supérieur ou égal à $Q \geq 40$ m ³ /h en 10" : 2.5 points (note maxi : 10 points) ;	10 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle des travaux de mise en place d'un système de télégestion complexe dans le domaine de l'AEP : 5 points (note maxi : 10 points) ;	10 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle des travaux de construction de réservoirs d'eau potable d'une capacité supérieure ou égale à 5 000 m ³ : 5 points (note maxi : 10 points) ;	10 points
Chaque expérience dans le domaine de contrôle des travaux de construction de réservoirs d'eau potable d'une capacité supérieure ou égale à 2500 m ³ : 5 points (note maxi : 10 points).	10 points

ml

NB : les expériences des consultants doivent être prouvées par des attestations de service-fait signées par une entité étatique chargée de la gestion d'eau potable.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste retenue.

- 5- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes dans le cadre d'un groupement dont ils doivent désigner un chef de file. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
- 6- Le mode de sélection qui sera appliqué dans le cadre de cet avis est la sélection basée sur la Qualité et coût (SBQC). Dans le cas de groupement, les notes des membres formant le groupement seront additionnées.
- 7- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées :

**Unité de Gestion du Projet de Renforcement d'AEP de la ville de Nouakchott à partir de la nappe d'Idini, ZRA 751 A – Tervagh-Zeina, Nouakchott – Mauritanie, Email : oumar_mamadou@yahoo.fr, Tel : +222 45 25 61 28
De 9h00 à 16h00, heure locale (GMT).**

- 8- Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 23/02/2023 à 12 heures (heure locale GMT)
À l'attention de Mr le président de la :

**Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Lot 455, ilot C – Tervagh – Zeina - Nouakchott – Mauritanie
De 09h:00 à 16h:00, heure locale.**

**La Coordinateur National
KANE Oumar Mamadou**



09 FEV 2023